



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 mai 2022

LES EAUX SUPERFICIELLES DU RHÔNE PLACÉES EN SITUATION DE VIGILANCE SÉCHERESSE

Compte tenu de la situation déficitaire de la ressource en eau pour la saison, Pascal MAILHOS, préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a décidé par arrêté du 18 mai 2022 de placer l'ensemble des masses d'eau superficielles du département du Rhône et de la Métropole de Lyon (voir annexe) en situation de vigilance sécheresse.

Les précipitations irrégulières du printemps 2022 n'ont pas été suffisantes pour maintenir une situation normale des cours d'eau dont les débits diminuent sans perspective d'amélioration à court terme. Face à ce constat, une mise en situation de vigilance des eaux superficielles s'impose. Cette décision vient compléter les mesures de vigilance sur les eaux souterraines, prises par l'arrêté du 29 avril 2022, qui sont maintenues. Elle a pour objectif d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers (particuliers, industriels, agriculteurs et collectivités) à une utilisation économe de l'eau. Elle permet également d'anticiper toute dégradation afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques.

Il est demandé à chacun d'adopter les bons réflexes pour une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux publics de distribution.

Particuliers ?

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau.

Collectivités ?

- Je réduis les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ;
- J'ai une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés ;
- Je distribue des kits hydro-économes dans les foyers ;

- J'optimise l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries.

Industriels ?

- Je recycle certaines eaux de nettoyage ;
- Je mets en place des circuits fermés ;
- Je modifie certains modes opératoires et process pour économiser l'eau.

Agriculteurs ?

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe ;
- J'opte pour des cultures qui exigent moins d'eau.

Si la situation actuelle ne s'améliore pas au cours des prochaines semaines, des mesures complémentaires de restriction et d'interdiction des usages de l'eau pourront être prises.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Clément COTI
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69

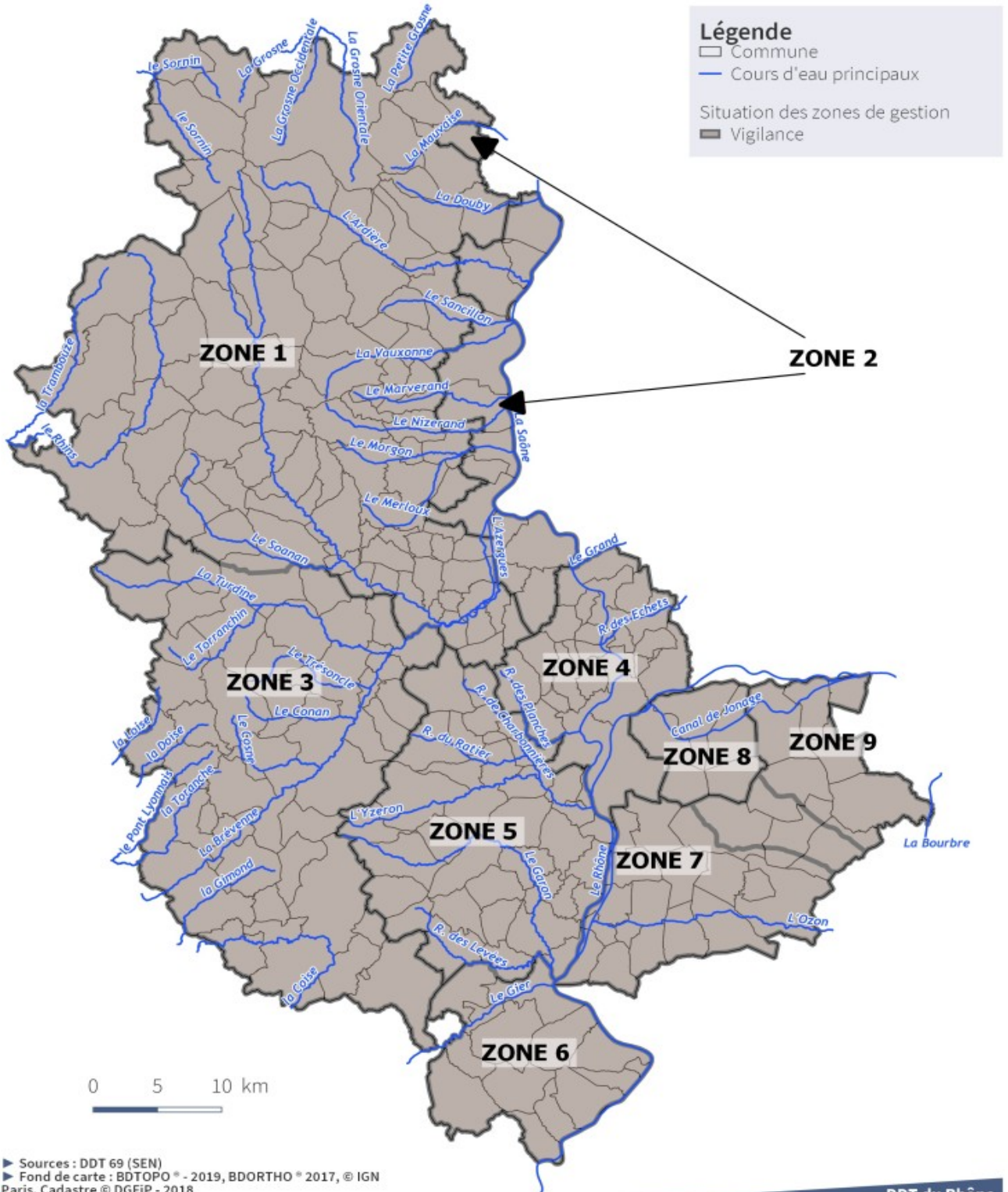
ANNEXE



Direction départementale
des territoires du Rhône

Territoires concernés par les mesures de gestion des eaux superficielles

Proposition de situation au 11/05/2022



Sources : DDT 69 (SEN)
Fond de carte : BDTOPO® - 2019, BDORTHO® 2017, © IGN
Paris, Cadastre © DGFIP - 2018
Éditée le : 12/05/2022
Diffusion : libre

DDT du Rhône
Service Eau Nature
Unité Système d'Information Géographique et Valorisation de Données